26e ANNÉE. — N° 60. 20 CENTIMES LE NUMÉRO. SAMEDI 29 MAI 1886.

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPt : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉPt : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse.*

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

l'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne). . . . . 25 cent
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

De Cahors à Libos.	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — *Départ.*	6 h 35 matin	1 h 4 soir	5 h 50 soir
Mercuès	6 49	1 19	6 6
Parnac	7 1	1 32	6 19
Luzech	7 9	1 40	6 28
Castelfranc	7 22	1 55	6 44
Puy-l'Evêque	7 34	2 7	6 58
Duravel	7 45	2 17	7 8
Soturac-Touzac	7 55	2 27	7 18
Fumel	8 6	2 39	7 32
Monsempron-Libos Ar.	8 12	2 45	7 40
PARIS. — Arrivée	11 46s	4 18m	2 49

De Libos à Cahors.	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — Départ	2 h 30s / 8	9 h 50 soir	7 h 30 m. soir
Monsempron-Libos — Dép	8 40 matin	3 5	8 55
Fumel	8 48	3 15	9 3
Soturac-Touzac	9 1	3 28	9 16
Duravel	9 10	3 38	9 26
Puy-l'Evêque	9 19	3 48	9 36
Castelfranc	9 34	4 5	9 52
Luzech	9 47	4 19	10 6
Parnac	9 57	4 30	10 17
Mercuès	10 9	4 43	10 29
CAHORS. — Arriv.	10 25	5 1	10 47

De Cahors à Montauban.	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — Départ	4 h 40 matin	10 h 35 matin	5 h 20 soir
Sept-Ponts	4 50	10 45	5 31
Cieurac	5 6	11 1	5 49
Lalbenque	5 15	11 10	5 57
Montpezat	5 28	11 23	6 10
Borredon	5 58	11 55	6 42
Caussade	6 9	12 8	6 56
Réalville	6 19	12 22	7 8
Albias	6 27	12 33	7 18
Fonneuve	6 36	12 45	7 28
Montauban. — Arriv.	6 48	1 2 soir	7 45
TOULOUSE. — Arriv.	8 25	2 45	9 41

De Montauban à Cahors.	Omnibus	Omnibus	Omnibus
TOULOUSE. — Dép.	5 h » matin	» »	3 h 14 soir
Montauban. — Départ.	7 25	10 h 35 matin	4 50
Fonneuve	7 40	10 49	5 10
Albias	7 51	10 58	5 23
Réalville	8 3	11 7	5 38
Caussade	8 17	11 19	5 56
Borredon	8 35	11 36	6 20
Montpezat	9 15	12 10	7 11
Lalbenque	9 41	12 28	7 41
Cieurac	9 53	12 38	7 54
Sept-Ponts	10 9	12 51	8 12
CAHORS — Arrivée	10 18	12 59 soir	8 22

Cahors, le 29 Mai.

NOUVELLES POLITIQUES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 27 mai 1886

Sur la demande du ministre des travaux publics l'interpellation sur les affaires de Decazeville est fixée à samedi.

M. le Ministre de la Justice dépose un projet de loi relatif aux membres des familles ayant régné en France. (Lisez !)

M. le Ministre donne lecture de l'exposé des motifs du projet.

En voici le texte :

« Messieurs,

» A la différence des gouvernements monarchiques, la République a cru devoir abroger les lois d'exil édictées contre les dynasties.

» En permettant aux membres des familles qui ont régné en France de résider et de s'établir sur le territoire, en leur reconnaissant les mêmes droits qu'aux autres citoyens, la République devait compter qu'ils répondraient à cette politique de modération et de confiance, par le respect du régime établi.

» Cette attente a été trompée. Les héritiers des anciennes dynasties n'ont rien abdiqué de leurs prétentions. Bien loin de dissimuler, ils recherchent ouvertement toutes les occasions d'ébranler les institutions que le pays s'est librement données.

» Il y a quelques mois à peine, le gouvernement se refusait à prendre, contre eux, les mesures que réclamait une grande partie de l'opinion, cette attitude semble n'avoir eu d'autres effets que de les encourager à de nouvelles provocations. L'épreuve est donc complète et nous estimons que le moment est venu de mettre un terme à un état de choses qui ne pourrait continuer sans porter gravement atteinte à l'autorité de la Constitution et aux intérêts du pays.

» En conséquence, nous avons l'honneur de vous présenter le projet de loi suivant :

» Article 1er. — Le gouvernement est autorisé à interdire le territoire de la République aux membres des familles ayant régné en France. L'interdiction est prononcée par un arrêté du ministre de l'Intérieur, pris en Conseil des Ministres.

» Art. 2. — Celui qui, en violation de l'arrêté, d'interdiction, sera trouvé en France, en Algérie ou dans les colonies, sera puni d'un emprisonnement de 2 à 5 ans. A l'expiration de sa peine il sera reconduit à la frontière. »

Le renvoi au bureau est ordonné et l'urgence est déclarée.

M. Basly dépose une proposition sur la restitution à la nation des biens des familles ayant régné sur la France. (Exclamations à droite, lisez ! lisez !)

M. Basly demande l'urgence et donne lecture de l'exposé des motifs de sa proposition. Ce document réprouve toute loi d'exception et déclare que si les princes conspirent, ils doivent être jugés selon le droit commun. Mais les princes détiennent des biens meubles et immeubles qui appartiennent à la nation et qui doivent lui faire retour.

D'après le dispositif du projet, ces biens constitueraient une dotation pour la caisse des retraites pour la vieillesse. L'urgence est mise aux voix et déclarée.

M. Jolibois. — Je demande que les deux projets soient envoyés à la même commission. (Assentiment.)

M. Thévenet est élu secrétaire par 173 suffrages.

La séance est levée.

SENAT

Séance du 27 mai

M. de Gavardie développe sa première interpellation sur un déni de justice commis à l'égard d'un ancien commissaire de police qui n'a pu obtenir de pension après 30 ans de service.

Après quelques observations de M. Sarrien qui déclare que le sieur Latreille n'avait pas droit à la pension parce qu'il a été révoqué, l'incident est clos.

On passe ensuite à la deuxième interpellation du sénateur des Landes sur l'organisation de la police en France et en Algérie. L'orateur fait une longue diatribe contre la magistrature, qui soulève de nombreuses interruptions.

M. Sarrien répond en quelques mots et l'ordre du jour pur et simple est adopté.

L'élection sénatoriale de la Vendée est validée.

La séance est renvoyée à mardi.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

Paris, 28 mai.

Le bruit de la démission de M. de Freycinet a couru hier.

Suivant la *Lanterne*, M. de Freycinet a informé Monsieur le Comte de Paris, par M. Billot, ambassadeur à Lisbonne, qu'il était personnellement opposé à l'expulsion.

Paris, 28, mai.

M. Clémenceau s'est rendu, à la première heure, chez M. de Freycinet. Il lui a conseillé, en lui faisant envisager la possibilité d'une crise ministerielle, d'insérer, dans la proposition, l'expulsion immédiate. M. de Freycinet l'a, paraît-il, très mal reçu, en disant à son interlocuteur qu'il était prêt à s'en aller. L'ex-député de Montmartre s'est retiré fort mécontent.

Les radicaux sont très mécontents que la proposition ne comporte pas l'expulsion par un décret au lieu d'un arrêté. M. Pichon ne cachait pas sa mauvaise humeur ; grâce à lui, M. Grévy est suspect d'orléanisme.

On nous raconte que deux propositions différentes et complètes ont été présentées au conseil de ce matin ; l'une de M. Goblet, et l'autre de M. Demôle. On a prix l'exposé des motifs du premier et le dispositif du second.

Le projet du ministre de l'instruction publique comportait l'expulsion immédiate ; c'est le ministre de la guerre qui, le premier, s'est rallié à la proposition de son collègue de la justice ; M. Lockroy l'a suivi, et ainsi s'est formé la majorité.

MM. Granet, Lockroy et Boulanger, partisans de l'expulsion immédiate, n'ont consenti à approuver le projet de M. Demôle, qu'à la condition de pouvoir déclarer, samedi, dans leurs bureaux, que le comte de Paris et le duc de Chartres seront expulsés après le vote.

On prête à M. Clémenceau l'intention de demander par contre un projet d'expulsion immédiate de tous les membres des familles ayant régné en France.

Lisbonne, 28 mai.

Le Comte et la Comtesse de Paris ont quitté, dans la soirée, Lisbonne ; ils arriveront, aujourd'hui, à Madrid et repartiront aussitôt pour la France.

L'expulsion des princes

ET LA PRESSE

Les journaux républicains approuvent généralement l'expulsion des princes.

Plusieurs, critiquent la procédure adoptée par le gouvernement.

Les journaux monarchistes protestent contre la violation du droit, de la justice et de la liberté.

Le *Journal des Débats* regrette que le Cabinet s'engage dans la voie des lois d'exception pour satisfaire les radicaux.

Le *Soleil* dit que le projet n'est pas motivé, qu'il est odieux et maladroit.

Le *Journal des Débats* dit qu'au fond, la majorité de la Chambre est fort indifférente sur la question des princes, un député sur dix, peut-être, croit de bonne foi à la nécessité de l'expulsion.

La *Justice* espère que M. de Freycinet agira énergiquement dans la question des princes d'après des considérations de politique générale et non personnelle.

Le *Figaro* demande qu'on en finisse vite avec la question des princes. S'ils sont expulsés, il y aura une violence de plus à l'actif de la République et il n'y aura pas une chance de moins à l'actif de la Monarchie.

La *Paix* dit : « La commission du budget, en se chargeant de trancher le problème de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, est sortie de ses attributions, car ses membres n'ont pas été nommés comme partisans ou adversaires de cette séparation. »

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Ecole normale d'institutrices

DE CAHORS

Nous publions l'intéressant rapport fait par

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

77

LA FAMILLE CAVALIÉ

XIX

LA MORT D'UN HÉROS

Une demi-heure s'écoula, pendant laquelle le mieux du blessé parut devoir se continuer. Tout à coup, on entendit sonner la boute-selle, puis éclater les roulements de tambour.

— Ah ! la bataille ! la bataille ! dit-il... Vaincre, vaincre, il faut vaincre...

En effet, la bataille recommençait. Ce furent les canons confédérés qui tirèrent les premiers ; les batteries fédérales ne tardèrent pas à leur répondre, et l'effroyable bruit s'étendit bientôt sur toute la ligne. Jackson était admirable à voir. A demi soulevé sur son lit de camp, il écoutait, comme si à travers de ces mille et une détonations, il eût pu distinguer les coups de fusil de ses soldats. L'œil perdu dans sa contemplation intérieure il écoutait...

Le commodore Noir et Philippe se tenaient à ses côtés, prêts à recueillir le premier ordre qui leur serait donné par ces lèvres déjà bleuies.

— Ils se battent !... murmura Jackson... Ils se battent bien !... Allez, mes enfants !... Pour la patrie... L'oncle Robert compte sur vous... L'oncle Robert c'est Washington lui-même, c'est la patrie !. . Bien, Hill ! les vétérans à gauche ... qu'ils fassent un feu nourri... Hooker ne pourra pas tenir longtemps... Stuart... Où est Stuart ?... Tes cavaliers en avant, Stuart.... Balaye tout cela... Pour la Patrie !...

Il retomba sur son lit, anéanti.

— Calmez-vous, général, lui dit Robert en lui tendant un verre d'eau que le blessé but avidement.

— Je vais mieux... Je ne souffre plus...

La fièvre venait. Jackson reprit sa pose attentive, le corps légèrement penché en avant, l'œil interrogateur et fixé dans le vide, comme si son regard eût vu, dans un tableau imaginaire, la bataille où se jouaient les destinées du Sud. Deux heures s'écoulèrent ainsi. Vers quatre heures du matin, le chirurgien fit prendre au blessé une potion opiacée ; mais elle ne put endormir Jackson que pendant une quarantaine de minutes. Quand il se réveilla, il était plus calme. Au même instant, on le prévint que le brave général A. P. Hill, grièvement blessé, était obligé de se démettre de son commandement.

— Stuart !... que Stuart commande ! dit-il...

La bataille s'arrêta de nouveau, pour ne plus recommencer qu'au matin. Stuart, nouvellement arrivé, ne connaissait pas assez bien le terrain et, de plus n'avait pas suffisamment ses troupes en main pour continuer une attaque de nuit.

Jackson, n'entendant pas le canon, s'informa ; presque aussitôt Stuart entra. Cet homme si bizarre et si brave, si gai et si original, pleurait. Il prit Stonewall dans ses bras, avec autant de précaution que pour un enfant, et lui mit un baiser au front :

— Oh ! Stonewall, Stonewall ! dit-il.

Mais il ne put continuer ; ses sanglots l'étouffaient.

— Je ne suis pas content de vous, Stuart, dit Jackson d'une voix encore ferme. Etes-vous une femme ?

Puis avec une intonation déchirante :

— Allez servir la patrie,... compagnon... dit-il. Moi, c'est fini, je ne puis plus rien pour elle...

Dès que Stuart fut parti, Jackson se rendormit. Ce sommeil dura une heure. Il fut réveillé par une lettre de Lee, que celui-ci lui avait écrite au crayon, sur son genou, avant de monter à cheval. Quand on la lui montra, il ordonna qu'on approchât le morceau de papier de ses lèvres et la baisa. Il se retourna vers Robert.

— Lisez, commodore, dit-il.

Robert ouvait la lettre et lut d'une voix tremblante :

« Général,

» Je viens de recevoir le mot qui m'apprend » votre blessure ; je ne puis assez vous dire tout » ce que j'ai éprouvé en l'apprenant. S'il m'eût » été donné de régler le cours des événements, » j'aurais plutôt choisi pour le bien du pays d'être » frappé à votre place. Je vous félicite de ce beau » succès dû entièrement à votre habileté et à vo» tre courage »

A mesure que Robert lisait, le visage de Jackson s'éclairait de joie et d'orgueil,

— Cela m'a fait du bien, dit-il. Commodore, prenez ma bible et lisez-moi.

Robert obéit. Pendant une heure il lut au blessé ces versets sublimes qui sont la consolation des affligés et la force des souffrants. On n'interrompit cette lecture que pour renouveller le pansement. Jusque-là, on avait espéré ; mais lorsque le chirurgien vint pour la quatrième fois examiner la plaie du bras gauche, il hocha la tête d'un air triste.

— Docteur, dit Jackson, je veux savoir la vérité ... toute la vérité... Pouvez-vous me sauver ?

— Mais, général...

— Pas d'hésitation. Répondez-moi franchement.

— Non, général !

— Merci.

Plus bas, il ajouta :

— Je le savais.

Et se tournant vers Philippe et Robert qui pleuraient :

— Pourquoi pleurez-vous ? Je ne suis qu'un homme. Je devais un jour ou l'autre rendre mes comptes au Seigneur. Ce jour est venu, voilà tout.

A six heures du matin, l'assoupissement le prit. Il ne put même pas en être tiré par la bataille qui recommençait. En écrivant à Jackson, Lee avait envoyé un ordre à Stuart qui lui enjoignait de prendre le commandement en chef, ratifiant ainsi l'ordre premier du blessé. Le commodore Noir et Philippe étaient allés rejoindre le grand sabreur sudiste, afin de charger à ses côtés. Stuart et tous ses soldats brûlaient de venger Stonewal. Dès le lever du soleil eut lieu la première attaque ; les confédérés se précipitèrent sur les ouvrages ennemis, aux cris de :

— Souvenez-vous de Jackson !

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

M. Labrousse, député, au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à autoriser le département du Lot à contracter un emprunt pour la construction d'une école normale d'institutrices à Cahors.

Messieurs,

Votre première commission d'intérêt local a été chargée d'examiner un projet de loi tendant à autoriser le département du Lot à contracter un emprunt pour la construction d'une école normale d'institutrices à Cahors.

Dès l'année 1883, le conseil général du Lot, se préoccupant de satisfaire à la loi du 9 août 1879, décidait en principe la création d'une école normale d'institutrices, et le 11 février 1884, il donnait son adhésion au projet de construction qui lui était soumis.

L'école devait être établie à Cahors sur des terrains appartenant à MM. Delport et Bris, propriétaires à Cabessut.

La totalité des frais de l'entreprise (en y comprenant le prix d'achat de l'emplacement), s'élevait à 247,441 fr.

Il devait être fait face à cette dépense à l'aide des ressources suivantes :

1° Une subvention de 20,000 fr. donnée par la ville de Cahors, sous la condition qu'une école primaire de jeunes filles serait annexée à l'école normale. (Délibération approuvée par arrêté préfectoral du 11 septembre, autorisant la ville de Cahors à emprunter la somme de 20,000 fr. pour concourir à la construction projetée.)

2° Une subvention de 123,500 fr. accordée au nom de l'Etat, par M. le ministre de l'instruction publique. (Décision du 13 novembre 1884, portant également approbation du projet).

3° Un emprunt de 102,641 fr. à contracter pour le département à la caisse des lycées, collèges et écoles primaires. (Délibération du conseil général). Total : 246,141 fr.

Mais le 30 mars 1885, M. le ministre de l'instruction publique faisait connaître à M. le préfet du Lot, que l'emprunt départemental ne pouvait être contracté à la caisse des écoles dont le fonctionnement avait cessé.

C'est sur ces entrefaites que le gouvernement présenta un nouveau projet qui fut successivement adopté par les deux Chambres et devint la loi du 20 juin 1885.

Or, aux termes de cette loi, l'Etat ne vient plus en aide aux départements au moyen de subventions fixes, mais en prenant à sa charge une partie de l'amortissement des emprunts régulièrement contractés pour la construction ou l'approbation des bâtiments scolaires.

Le conseil général se trouvait donc obligé, pour réaliser son entreprise, d'emprunter à une autre caisse et à un taux différent, non plus la somme de 102,641 fr., mais bien celle de 102,641 fr. et de 123,500, soit 226,141 fr. représentant la totalité de la dépense, sauf une somme de 20,000 fr. allouée par la ville de Cahors.

C'est ce qu'a fait cette assemblée par une délibération en date du 22 août 1885, demandant que le département fut autorisé à emprunter 226,141 fr. au Crédit foncier de France et prenant l'engagement de rembourser cette somme en trente annuités égales, au taux de 6 fr. 18 0/0 intérêts, amortissement compris.

A ce taux, l'annuité sera de 13,973 fr. Mais le département n'aura en réalité à payer chaque année que 6,342 fr. 17 cent. ; puisque conformément à la loi du 20 juin 1885, l'Etat remboursera annuellement une somme de 7,631 fr. 05.

Il résulte de l'examen des pièces constituant le dossier, que le produit des 12 centimes extraordinaires, autorisés par la loi des finances, s'élève, dans le département du Lot, à 144,000 fr. et que les ressources normales permettent de faire face au service de l'emprunt sans que l'équilibre du budget soit atteint.

Dans ces conditions, et considérant que les travaux ont été déclarés d'utilité publique le 26 mars 1885, et que rien ne s'oppose à ce que les propositions du conseil général soient sanctionnées par une loi, votre commission a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de loi suivant :

PROJET DE LOI

Le département du Lot est autorisé, conformément à la demande que le Conseil général en a faite, à emprunter à un taux d'intérêt qui ne pourra dépasser 4 fr. 75 p 0/0 une somme de 226,141 fr. applicable à la construction d'une école normale d'institutrices.

Une réunion privée, ayant pour but de choisir un candidat radical contre M. Relhié, a eu lieu ces jours derniers à Cahors.

Deux noms ont été prononcés, dit le *Clairon*. Celui de M. Paul Armand, professeur d'histoire au Lycée de Marseille et celui de M. Jules Fournier, notaire à Cahors.

Après une demi-heure de discussion, la candidature Fournier a été acclamée par le plus grand nombre des électeurs réunis.

On a ensuite présenté diverses mesures de détail, pour vulgariser tous les jours davantage parmi les électeurs du canton Nord le nom du nouvel élu.

A cet effet, on a décidé que plusieurs réunions auraient lieu prochainement, auxquelles seraient invités tous les électeurs sans distinction d'opinions.

Les cartes postales. — M. Granet, ministre des postes et télégraphes, vient de prendre un arrêté dont voici le texte :

Article premier. — A partir du 15 juin 1886, il sera mis en vente, au prix de 15 centimes pour le service intérieur et de 25 centimes pour les relations internationales, des cartes-lettres portant l'empreinte d'un timbre-poste de 15 centimes ou de 25 centimes.

Art. 2. — Il est permis d'insérer dans les cartes-lettres tout objet dont l'insertion est autorisée dans les lettres ordinaires.

Mais les envois dépassant 15 grammes seront taxés comme les lettres insuffisamment affranchies.

Art. 3. — Les cartes-lettres pourront être recommandées et, dans ce cas, faire l'objet d'une demande d'avis de réception.

Art. 4. — Les timbres-postes découpés dans les cartes-lettres ne pourront être ni utilisés, ni échangés. Mais les cartes-lettres mises hors d'usage avant d'avoir été jetées à la boîte, seront admises à l'échange contre des timbres-postes, si elles sont présentées en entier.

Art. 5. — Les principaux bureaux de Paris seront seuls approvisionnés dès le début : la vente sera successivement étendue aux autres bureaux de poste, au fur et à mesure du développement de la fabrication.

Dissolution. — Le conseil municipal de Saint-Perdoux vient d'être dissous par décret, parce que la majorité de ses membres refuse de délibérer sur les affaires communales.

Service des hôpitaux militaires — Par décision ministérielle du 10 mai 1886, M. Maubecq, officier d'administration, adjoint de 1re classe, employé au 1er corps d'armée, a été désigné pour être affecté au 17e corps d'armée.

Armée. — M. Pelleport, sous-lieutenant au 7e de ligne, passe au 83e.

Nécrologie. — On nous apprend la mort de M. Delcros, curé de Montamel.

M. Delcros est mort presque subitement, à l'âge de 49 ans.

Notre-Dame de l'Ile. — Le Conseil municipal de Lozech, a, dans une de ses dernières séances, décidé que le droit de 0f,25 par cheval ne serait par perçu à l'écurie municipal de Notre-Dame de l'Ile.

Arrestation à Cahors, du nommé Couder, dit Casaque, repris de justice, sous l'inculpation de vagabondage et mendicité avec menaces.

Vol. — Une partie des objets volés à la maison de campagne de M. Garrigou, en 1884, a été retrouvée au domicile du sieur Vinges, arrêté dernièrement par la police de notre ville.

Incendie. — Samedi dernier, le feu a dévoré la grange du nommé Gilou, propriétaire à Latour.

L'immeuble était assuré.

Exposition canine à Agen. — Nous remarquons, dans la liste des récompenses le nom de M. Rey, de Cahors, qui a obtenu une médaille d'argent pour sa belle chienne *Fraya*, catégorie des grand danois.

Noyée. — Une femme a été trouvée noyée dans le Lot, sur la commune de Monteyral, canton de Tournon.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 28 mai.

Vol. — Le nommé Bois, originaire de Ginouilhac, est accusé d'avoir volé, pendant le mois de mai courant, au sieur Oulières, 18 petits poulets.

Bois est un voleur de profession qui a déjà subi dix condamnations, toutes pour vol.

Il est condamné, malgré l'éloquente défense présentée par Me Grépon, à 4 mois de prison et à la rélégation.

***

Tribunal correctionnel de Gourdon

Audience du 24 mai.

Vol. — La nommée Marie Carrière, épouse Florenty, de Frayssinet-le-Gélat, accusée de vol à la tire, est condamnée à 1 mois de prison.

Délit de chasse. — Le sieur Jean-Baptiste Coste, sabotier à Lavercantière, comparaît aujourd'hui devant les juges correctionnels pour chasse en temps prohibé. Il est condamné à 16 fr. d'amende, à la confiscation du fusil et aux dépens.

Délit de pêche. — Le nommé Sotte Antoine, de Souillac, est condamné à 10 fr. d'amende pour pêche en temps interdit.

Éboulement. — Un éboulement s'est produit, mercredi matin, à 5 heures et demie, en avant du tunnel de Verrières, où on terminait une fouille. Lorsque l'éboulement s'est produit, trois hommes y étaient occupés : c'étaient les nommés Cournat Jean, de Thédirac, qui y a trouvé la mort (il laisse 7 enfants et sa femme enceinte); Vacquié Calixte, de Thédirac, a été contusionné aux cuisses et aux jambes; Fauchié Jéraud, de Thédirac, également contusionné aux cuisses et aux jambes. Ces blessures sont sans gravité.

Nous devons signaler le dévouement du nommé Caumont Jean, maçon, qui, au péril de sa vie, a fait des efforts inouïs pour sauver le malheureux Cournat ; il a eu juste le temps de se renverser en arrière lorsque un deuxième éboulement a enseveli la victime.

THÉATRE DE CAHORS

Concert. — Notre compatriote, M. Léopold Cahuzac, de Cahors, basse chantante d'opéra comique, dont la presse bordelaise fait le plus grand éloge, donnera un concert au théâtre de Cahors, le 3 juin, jour de l'Ascension.

M. Cahuzac s'est assuré le concours de M. Chevalier, fort ténor du grand théâtre de Bordeaux ; de Mme Bouland, 1re dugazon du même théâtre, et de Mlle d'Orlandi, contralto de grand opéra et enfin celui de l'*Orphéon de Cahors* Tous ces excellents artistes nous promettent une belle soirée qui fera certainement salle comble.

M. Cahuzac, dit-on, va débuter, dans un mois, à l'Opéra-Comique comme 1re basse dans *Mignon*.

Le dimanche, 6 juin, MM. Cahuzac, Chevalier, Guérin, etc., doivent également prêter leur gracieux concours au grand concert de l'*Orphéon*.

Musique du 7me de ligne

(de 5 h. à 6 heures).

PROGRAMME DU DIMANCHE 30 MAI 1886.

Allégro militaire	X...
Martha (ouverture)	Flotow.
Les Traineaux (mazurka)	Auber.
Lucie (septuor)	Donizetti.
Bonsoir voisin (quadrille)	Poise.

Revue Agricole

CALENDRIER DU LOT. — *Mai-Juin.*

DAT	JOURS	SAINTS	FOIRES.
30	Diman.	s Félix.	
31	Lundi.	*Les Rogations*	Fontanes, Bétaille, Molières, Vers.
1	Mardi.	s Clair.	Cahors, Limogne, Faycelles, Bio, Rouquayroux, Dégagnac, Frayssinet-le-Gourd. Souillac, Vayrac.
2	Mercr.	se Mondane.	Puy-l'Evêque, Gréalou, St-Clair.
3	Jeudi	**Ascension.**	
4	Vend.	se Clotilde.	Frayssinet-le-Gélat, Bagnac, Issepts, Gramat, Gourdon, Corn, Labastide-du-H.-M. Sousceyrac.
5	Samedi	se Valérie.	Martel, Duravel, Lauzès, Assier, Calès, Cressensac.

Lunaisons du mois de Juin.

N. L. le 2, à 2 h. 5 du soir.
P. Q le 9, à 7 h. 36 du matin.
P. L. le 16, à 1 h. 48 du soir.
D. Q. le 24, à 4 h. 44 du soir.
Les jours croissent de 20 m.

***

La situation phylloxérique à l'Étranger. — En Alsace-Lorraine, un nouveau foyer phylloxérique a été constaté à Plantière, près Metz ; il est voisin de celui qui avait été détruit en 1879. En Allemagne, quatre foyers ont été découverts dans la vallée du Rhin : à Sinzig et à Lohrsdorf sur l'Ahr, à Linz et à Homef, sur le Rhin. En Hongrie, le fléau progresse rapidement ; en 1884, près de 7,000 hectares plantés en vignes étaient détruits ; en 1885, de nouveaux foyers ont été constatés dans des provinces qui paraissaient indemnes jusqu'ici. Dans l'Autriche inférieure, en Styrie, en Carinthie, en Istrie, le fléau continue à se développer. Il en est de même en Espagne ; la province de Malaga est frappée dans des proportions énormes ; on n'y compte plus que le quart des vignes qui soient indemnes. L'invasion croît aussi en Portugal ; la plupart des vignobles de l'Estramadure sont aujourd'hui contaminés. En Italie, le fléau est toujours limité aux provinces de Côme, de Port-Maurice et de Milan dans le nord, à celle de Reggio-de-Calabre au midi, et aux îles de Sardaigne et de Sicile ; dans cette dernière, les foyers continuent à se multiplier et à s'étendre. En Suisse, on n'a plus trouvé, en 1885, des traces du phylloxéra dans les cantons de Vaud et du Valais, mais de nouvelles taches ont été découvertes dans la région du canton de Genève déjà contaminée. En Russie, le fléau paraît toujours limité aux provinces du Caucase. En Serbie, 150 hectares de vignes sont contaminées sur plusieurs points du territoire. En Turquie on a constaté le phylloxera, en 1885 sur la rive européenne et sur la rive asiatique du Bosphore ; les foyers sont encore restreints. Enfin la Grèce paraît indemne jusqu'ici. — A ces renseignements, nous ajouterons que le phylloxéra a été récemment découvert dans les vignes du Cap de Bonne-Espérance, en Afrique. — Dans tous les pays que nous venons de citer, les rapports des consuls constatent qu'on profite des expériences qui ont été faites en France, tant pour le traitement des vignes par le sulfure carbonne que pour la reconstitution par les vignes résistantes.

***

L'ébourgeonnement des vignes. — L'ébourgeonnement a pour but de retrancher les bourgeons superflus ou mal placés, au profit des pousses choisies pour porter fruit et continuer la taille : c'est la taille en vert des horticulteurs. Cette opération se pratique généralement avec soin dans tous les vignobles bien tenus ; mais il en est toutefois un bien grand nombre où elle se fait d'une façon défectueuse, et beaucoup d'autres où elle ne se fait pas du tout, au grand détriment de la bonne direction de la souche et de la durée du vignoble. Il serait trop long d'énumérer ici tous les avantages de l'ébourgeonnement que tous les praticiens considèrent avec raison comme une opération aussi importante que la taille. Ce que nous voulons dire seulement aujourd'hui, c'est que cette taille en vert est tout aussi indispensable pour les pieds-mères américains destinés à produire du bois à greffer, que pour les vignes portant du fruit.

Etant admis qu'un scion américain ne peut pas être greffé avec quelques chances de succès à moins d'avoir un diamètre minimum de six millimètres, il s'agit de faire produire aux pieds-mères, des sarments ayant tous ce diamètre et plus. Or si on laisse les pieds-mères végéter librement, il se développe sur leurs souches un très grand nombre de pousses qui se gourmandent les unes les autres, et très peu atteignent la dimension voulue. C'est une perte considérable pour celui qui veut tirer parti de ces bois, soit pour la vente, soit pour son usage particulier, et cependant il est on ne peut plus facile d'éviter cette perte par l'ébourgeonnement bien raisonné, pratique, simple et facile, que l'on peut confier et que l'on confie généralement aux femmes, qui l'exécutent avec beaucoup de dextérité.

Les partisans du greffage en place attachent peu d'importance à ce diamètre, qui est au contraire, réglementaire et indispensable pour tous ceux qui font le greffage en pépinière. Ces premiers plantent indifféremment toutes leurs boutures, petites et grosses et ils greffent seulement lorsque chaque sujet a acquis le diamètre voulu. Pour une bonne partie de ces sujets, ils sont obligés d'attendre deux ou trois ans, surtout dans les sols maigres, avant de greffer ces sujets malingres qui ne peuvent jamais former une souche aussi vigoureuse et d'aussi longue durée qu'un scion bien développé et fortement constitué ; deux raisons d'une très haute importance qui nous semblent militer en faveur de l'ébourgeonnement des pieds-mères, comme moyen à adopter généralement pour arriver sûrement à la production de sarments américains ayant tous un diamètre minimum de six millimètres.

***

Les Concours régionaux. — M. Develle, ministre de l'agriculture, vient d'envoyer aux préfets une circulaire destinée à mettre fin à certains abus qui se produisent dans les concours régionaux.

Il arrive, parfois en effet, que des expositions spéciales, organisées soit par les municipalités, soit par des associations locales, sont annexées à ces concours.

On y décerne naturellement des récompenses qui sont distribuées le plus souvent à la séance solennelle, ce qui amène une confusion entre les deux catégories d'expositions. Il arrive enfin que les représentants de ces sociétés ne cherchent qu'à modifier les classements des jurys officiels.

« De tels abus, dit M. le ministre dans sa circulaire, ne sauraient être tolérés, et pour mettre fin à un état de choses si préjudiciable à la bonne tenue des concours et aux intérêts agricoles eux-mêmes, j'ai décidé que, dorénavant, lorsque des Sociétés ou des particuliers voudraient joindre des récompenses à celles prévues par l'arrêté ministériel du concours régional, les programmes attribuant ces prix supplémentaires devraient être soumis à l'examen préalable et à l'approbation de l'administration et que les récompenses elles-mêmes seraient décernées par le jury officiel du concours régional. »

***

Foire de Lalbenque. — La foire de Lalbenque a été insignifiante.

Peu de monde, peu de bestiaux ; peu d'affaires.

La foire de Mauroux. — A cause de la pluie, la foire de Mauroux n'a pas été belle et les transactions ont été de peu d'importance.

Cette pluie qui est tombé samedi dernier a fait un grand bien aux récoltes et surtout au blé.

Dans les marchés de la région, le blé vaut de 15 à 16 fr. les 80 kilos ; le maïs, 11 fr.; les poules et les poulets, de 3 à 4 fr. 50 la paire, suivant leurs grosseur et leur qualité ; les œufs valaient 40 cent. la douzaine.

M. **Audouard,** chirurgien dentiste, recevra le 1er, le 2 et le 3 juin, au Châlet des bains, Hôtel des Ambassadeurs, à Cahors.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 22 au 29 mai 1886.

Naissances.

Benezet, Pierre, rue de l'Hôtel de Ville, 2.
Caussanel, Ernest, boul. Gambetta, 3.
Blanc, Jean, boul. Gambetta, 11.

Mariages.

Lafon, François, et Verdier, Ernestine.
Noncet, Pierre, et Frayssy, Augustine.
Ayzac, Eugène, et Mostolac, Marie.

Décès.

Planavergne, Antoine, 25 ans, rue Lastié, 8.
Pirou, Marie, 35 ans, rue Nationale, 53.
Fourastié, Adolphe, 17 ans, rue Lastié, 11.
Frayssy, Adeline, 23 ans, grande Chartreuse.
Gaubert, Pierre, 62 ans, rue Ste-Barbe, 16.
Quercy, Jean, 51 ans, à Regourd.
Delbru, Alexandre, 77 ans, place Henri IV, 1.
Rouffié, Marie, 77 ans, à St-Georges.

Variétés

MŒURS ANNAMITES

LES THÉATRES ANNAMITES

(*Suite*).

Le Français qui, par curiosité plutôt que par goût, s'aventure dans un théâtre annamite, est l'objet de la part des acteurs d'égards et d'adulations qui, pour être moins sincères, ne laissent pas que d'être très empressés.

Le Français est toujours généreux, même lorsqu'il ne retire aucun plaisir des représentations. Il donne pour donner. L'amour-propre n'est cependant pas absent de ces largesses. Il veut faire *honneur* à son titre de conquérant.

J'ai remarqué qu'en présence d'un Français, le prolétaire annamite devenait plus hardi. Cette remarque se justifie singulièrement au théâtre. En face des gros bonnets indigènes, la troupe se contente souvent des révérences d'usage; elle agit, mais sans parler. Devant l'employé français, elle ose davantage : elle demande, elle implore, elle gémit. Elle accomplit en présence de l'un ce qu'elle se garderait bien de faire en face des autres, ce qu'elle considérerait comme un manque odieux de respect aux autorités du pays.

A cette occasion, je pourrais faire une foule de réflexions qui viendront en leur temps. Je me contenterai de dire pour l'instant que l'annamite, en quelque temps que ce soit, montre toujours plus d'empressement, plus de politesse envers ses congénères qu'envers les français. Et les motifs de cette conduite ne sont certes pas ceux qu'on pense.

L'atmosphère, dans les théâtres annamites, est très lourde. Elle est difficilement supportable aux européens. Si l'air restait sain ou était renouvelé, ils pourraient, à la rigueur, s'y faire malgré la chaleur intense. Mais il est saturé d'une foule d'odeurs nauséabondes, telles que : huile de coco, musc, bétel, etc., qui le rendent affreux. Je ne parle pas des émanations fétides qui s'exhalent de tous ces corps crasseux et que l'étroitesse du local concentre et épaissit. Au reste, l'européen ne fait que passer ; mais pas gratuitement comme on l'a vu.

L'annamite, quoique habitué à cette atmosphère, ne laisse pas que d'avoir les bronches très desséchées par la fumée de tabac qu'il aspire et renvoie sans cesse. Cette habitude est générale chez ce peuple. L'annamite ne quitte jamais son logis sans se munir d'une poche de soie ou de toile qu'il porte en avant pendue à sa ceinture et bondée de cigarrettes où la quantité de tabac est loin d'être proportionnée à la quantité de papier. Chez lui, sur la table placée en avant du lit de camp, il y en a toujours plusieurs pots en bois sculpté tout pleins.

De cette aspiration continuelle, résulte, pour le spectateur, une soif constante. Dans le but d'obvier à cet inconvénient, on fait circuler incessamment les théières toujours pleines, où chacun s'abreuve à plaisir. Les notables sont mieux servis. Ils ont tous une tasse devant eux qu'un *boy* cérémonieux remplit à mesure qu'elle est vidée. Le thé est la seule boisson des annamites.

En outre, tous les spectateurs sont porteurs d'un éventail qu'ils agitent sans cesse. Ce mouvement serait trop pénible pour les autorités. Un jeune garçon de huit à dix ans est placé à côté de chacune d'elles et les évente mollement et gracieusement. Si un Français s'attarde à la représentation, on lui rend les mêmes honneurs et le boy empressé lui présente fréquemment la tasse de thé.

Le décor, tel que nous le concevons, fait complètement défaut dans les théâtres annamites. Quelques drapeaux et quelques feuilles de bananier ou de cocotier dont on orne les portes et quelquefois l'intérieur de la salle, constituent toute la mise en scène.

En revanche, l'action est très compliquée et d'un réalisme saisissant, souvent dégoûtant. Pas d'unité dans les idées, pas de suite dans les péripéties. On passe du tragique le plus cruel au comique le plus désopilant. Tous les éléments dramatiques sont confondus pour aboutir à un imbroglio indéfinissable. Chaque acteur porte au côté droit un poignard dont il fait un usage fréquent; il tient un éventail d'une main et souvent un parasol de l'autre.

Toutes les classes de la société sont représentées. On voit le mandarin entouré de sa magnificence ; le bourgeois avec ses complaisances et ses timidités serviles ; le paria avec son infime misère et ses terreurs profondes.

Les actions les plus singulières se suivent dans la pièce, ainsi que toutes les circonstances qui les précèdent et les accompagnent. Les péripéties les plus variées se déroulent naturellement avec une originalité toute orientale et bien conforme aux mœurs de la nation.

Les annamites se passionnent facilement et vivement. Il est curieux de remarquer avec quelle attention, avec quelle avidité ils écoutent et regardent. Ils en conservent le souvenir et voudraient les voir se continuer indéfiniment. Ceci est dû à un état nerveux particulier et développé par le climat. Aussi entend-on souvent les rires des hommes et les pleurs des femmes, selon le cas, éclater tout-à-coup au beau milieu d'une tirade bien débitée ou d'une scène bien rendue. Le français s'étonne et se moque ; l'indigène gémit ou se divertit.

Les tons dont les acteurs accompagnent leur récit sont d'une drôlerie incroyable. La langue, étant par elle-même chantante, se prête merveilleusement à ces articulations rythmétiques et variées. On entend les accents les plus comiques, soit par l'élévation, soit par l'abaissement exagéré de la voix. Beaucoup de cris d'oiseaux sont imités, sans compter ceux des bêtes fauves ; le tout grandement accompagné de contorsions et de bouffonneries. Pendant que l'un hurle, l'autre glapit, l'autre coasse. Les beuglements se croisent et s'entre-croisent avec les bêlements les plus aigus. On devine l'effet que produisent toutes ces sortes de cris entremêlés. Ajoutez à cela beaucoup de gestes solennels et désordonnés, force chocs de poignards, force chutes précipitées et sans danger, les mélodies de l'orchestre et le retentissement puissant du tam-tam.

Cet amalgame d'éléments sonores agace l'esprit et fatigue le corps.

Je ne veux pas oublier de parler du style des pièces de théâtre. Il se ressent du milieu où elles ont été composées.

Il existe pour rendre une foule de pensées deux termes différents, dont l'un à l'usage des mandarins et l'autre à l'usage du peuple. Il sont empreints chacun d'un cachet originel facilement reconnaissable, pour peu qu'on soit versé dans la connaissance de la langue. Cette différence existe principalement dans les formules de respect.

Les lettrés, ceux surtout qui fréquentent les palais des hauts personnages et qui font des sciences bouddhistes l'objet de leurs études, se servent d'expressions particulières qui, en raison de leur destination, deviennent sacrées Il est formellement interdit à la basse classe de les employer. Celle-ci a son idiôme à elle.

Les théâtres diffèrent essentiellement des théâtres populaires. Ceux-ci ont un style négligé et trivial. Ceux qui élucubrent les pièces se garderaient bien d'user des mots qui ne leur appartiennent pas. Les hommes du peuple entendent rarement la poésie mandarine. La réciproque n'est pas vraie. Les fonctionnaires élevés, obligés, par la force des choses, d'avoir des relations avec leurs sujets, savent à fond la langue commune. La diction en est molle, gazouillante et confuse, quelquefois aigüe et saccadée, rarement claire et accentuée.

Un sous-officier d'infanterie de marine.

(*A suivre*).

ANNALES QUERCYNOISES

Les grands hivers en Quercy

Par M. J. Malinowski, membre de la Société.

1504. — Le froid et ensuite la sécheresse produisent dans tout le Quercy et les provinces voisines une grande disette.

1602. — Hiver très rigoureux. Voici ce qu'en dit la *Chronique* de sire Guyon de Malleville : « Cette année, sur la fin de novembre, ont commencé les neiges, les glaces et un très grand hyver sans intermission aucune jusques vers le 8 février de l'année suivante. »

1608. — Encore un hiver exceptionnel. Voici ce qu'en dit Cathala Coture, dans son *Histoire du Quercy*, Tome 2, p. 99.

« La France reprenait après les guerres » civiles son antique vigueur et sa splen» deur ordinaire, lorsque le grand hiver de » 1608 se fit sentir avec violence. Le Quercy » ne fut pas à l'abri de ce fléau passager ; » le froid y fut excessif. Toutes les rivières » y furent glacées, un grand nombre d'ani» maux et même des voyageurs moururent. Presques toutes les vignes, objet » inestimable, en périrent avec un prodi» gieuse quantité d'arbres de toute espèce. » On entendit les plus gros se fendre avec » un bruit presque égal à celuidu ton» nerre. »

Plus loin l'historien ajoute :

« Les chaleurs de l'été semblèrent en» suite avoir été dans leur genre à un aussi » haut degré que les rigueurs du froid. La » récolte cependant fut des plus abondan» tes. On a remarqué dans le pays qu'à » raison de la température du climat, la » terre y produit d'elle-même et naturelle» ment un grand nombre de plantes. Si » l'hiver est trop doux, les mauvaises her» bes se fortifient, nuisent au bon grain et » souvent l'étouffent. La gelée seule peut » les faire périr. »

1658. — En cette année, il fit un si grand froid, dit le sire Guyon de Maleville dans sa *Chronique*, que « de mémoire d'homme on ne vit dans le Lot plus de glace. Le canal était fort petit au milieu, et aux bords paraissaient comme des rochers de glace hauts et élevés et fort blancs, ce qui dura plus d'un mois. A cause de ce grand froid on ne vit point de mouches de cette année.»

1660. — « La glace fust si prodigieuse au commencement de cette année qu'après avoir duré un mois et la rivière du Lot estant toute glacée, le dégel fist de graves ravages au mois de janvier et emporta toutes les chaussées des moulins avec un tel dégât que de mémoire d'homme on n'en vit de semblale. »

1709. — Froid rigoureux qui fit périr tous les noyers et beaucoup de vignes dans le Quercy. Voici ce que dit à ce sujet Cathala Coture, *Histoire du Quercy*, Tome III, p. 56.

« Le Quercy, quoique situé au Midi de » la France éprouva toutes les rigueurs de » cet hiver extraordinaire; c'était peu de » voir les rivières glacées à plusieurs pieds » de profondeur et la glace même résister » aux fardeaux les plus lourds. On enten» dait dans les forêts les chênes se fendre » avec un bruit épouvantable ; la terre était » jonchée de gibier et d'oiseaux de toute » espèce; les animaux domestiques mou» raient dans les étables. Les hommes mê» mes ne furent pas à l'abri des effets » meurtriers de cet hiver désastreux. Les » uns conservèrent, leur vie, une partie de » leur corps engourdie, et les autres virent » leurs membres glacés tomber par lam» beaux. Perte immense pour les habitants » de Cahors dont le revenu consiste sur» tout dans le produit de leurs vignes et » d'autant plus douloureuse qu'elle ne pou» vait être réparée de plusieurs années. » Les gens en place et les officiers munici» paux signalèrent leur sagesse et leur » bienfaisance dans toutes les villes du » Quercy. D'abondantes largesses et des » feux sans cesse allumés dans les rues et » dans les places vinrent au secours du » pauvre et de l'artisan à qui le froid avait » fermé l'atelier où il trouvait auparavant » sa subssistance. »

1760. — Froid rigoureux qui fait périr une partie des vignes du Quercy. La rivière du Célé demeure glacée jusqu'aux fêtes de Pâques.

1789. — Froid rigoureux de 36 jours.

1793. — Froid non moins intense pendant 21 jours ; sécheresse qui régne depuis le commencement de juin jusqu'à la fin d'octobre. Les raisins fleurissent et sont récoltés sans recevoir la pluie.

1795. — An III de la République. A la date du 5 pluviôse (24 janvier 1795) les archives municipales de Cahors parlent de la situation affreuse de Cahors où se trouvait bloquée la majeure partie des habitants privés de pain depuis plusieurs jours et mourant de faim au milieu des glaces et des neiges qui couvraient toutes les routes rendues impraticables.

1811. — Le thermomètre descendit à Cahors, à 11 degrés de Réaumur, ou 13 et 3/4 centigrades au-dessous de zéro, d'après les observations de M. Pontus, alors professeur de physique au Lycée impérial. Ce qui est extraordinaire, d'après ce physicien, car d'après lui il est rare que la colonne thermométrique descende dans ce pays au-dessous de 5 ou 6 degrés centigrades.

1812. — Hiver très rigoureux dans tous les pays de l'Europe et principalement en Russie, ce qui occasionna la destruction presque complète de la grande armée française, conduite jusqu'à Moscou par Napoléon Ier. Cette année-là, les populations du Quercy ont souffert beaucoup.

L'hiver de *1829* à *1830* a été également très rigoureux. Le thermomètre de Réaumur descendit à Figeac, le 1er janvier, à dix-sept degrés et demi au-dessous de zéro. Presque tous les noyers et une partie des vignes périrent; on entendait aussi les chênes éclater dans les forêts. Les noyers et la vigne ont été atteints principalement dans les lieux bas, à l'exposition du midi et du couchant. D'après les observations de M. Pontus, ancien professeur de physique au collège royal de Cahors, le froid le plus intense, cette année, a eu lieu le 14 janvier 1830. Le thermomètre marquait 16 degrés de Réaumur ou 20 degrés centigrades au-dessous de zéro. (Voyez l'*Annuaire du Lot* de 1834, 2e partie, page 32).

« Cet hiver (1829-1830), le Lot a été tellement pris que les chariots chargés pouvaient le traverser. »

1870 et *1871.* — Pendant la dernière guerre contre les Allemands, un froid intense régnait à Cahors et dans tout le département, depuis le premier jour de décembre jusqu'à la moitié de janvier. Le Lot fut complètement pris et il y avait des personnes qui le traversaient facilement sur la glace. Les rues de Cahors et principalement celles qui sont en pente étaient presque complètement impraticables à cause de l'accumulation des neiges et des glaces.

Enfin le 17 décembre 1879, M. Bargeton, préfet du Lot, convoqua, dans une salle de la Préfecture, les habitants notables de la ville, les chefs du clergé et les maires des communes pour leur annoncer la nécessité de réunir tous les efforts en commun pour venir en aide aux pauvres pendant le froid excessif qui régnait dans le pays depuis le commencement du mois de décembre. Il annonça aussi que le Ministre de l'intérieur lui envoyait la somme de 8,000 francs destinés à cet usage. La société réunie approuva la distribution de cette somme entre les différentes communes du département. — Le Lot a été gelé, mais cependant pas assez fortement pour que l'on pût le traverser en toute sécurité. Il y avait cependant presque toujours quelques patineurs sur la glace, mais, fort heureusement, il n'y a eu aucun accident à déplorer. Plusieurs vieillards sont morts dans la ville à cause de ce froid si intense. La température s'adoucit un peu au commencement du mois de janvier 1880, et alors on commença d'urgence les travaux du chemin de fer de Cahors à Montauban, dans le grand remblai que l'on voit près du pont en fer construit l'année suivante, pour desservir cette ligne.

* * *

NOTE DU Dr H. LEBŒUF, SUR L'HIVER DE 1879-1880.

A la suite d'un vent du nord très accentué vers le 3 décembre, le 4 et surtout dans la nuit du 5 au 6, un froid intense se fit sentir à partir du 7, et peu de jours après la rivière fut prise d'un bord à l'autre, à tel point que des milliers de personnes purent la traverser en amont du pont de Cabessut sans courir aucun danger.

Le mois de janvier suivant (1880) le temps se maintint froid, beau et sec. Le thermomètre s'abaissa jusqu'à 6° au-dessous de 0 et même plus, suivant les altitudes; mais le soleil se montra presque pendant tout le mois. Il y eut, soit en décembre 1879, soit en janvier 1880, un grand nombre de malades, car les décès s'élevèrent jusqu'au nombre de 88, ce qui excède de beaucoup la moyenne ordinaire.

(Extrait du *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*).

PÉRONOSPORA OU MILDEW

L'USINE D'ENCOUDRILLE prépare, au prix de 12 francs les 100 kilos pris en Gare de Gimont (Gers), la

CHAUX CUIVRÉE

Qui permettra aux Propriétaires de traiter préventivement leurs vignes contre le Péronospora ou Mildew (cause de la chute des feuilles).

Cette chaux cuivrée rendue impalpable au moyen de pulvérisateurs et de tamis spéciaux s'emploie, au gré des propriétaires, ou mélangée avec le soufre, comme pour les soufrages ordinaires, ou délayée dans l'eau et alors répandue sur les feuilles comme traitement liquide. Le mélange de soufre et de chaux cuivrée prêt à employer, est livré au prix de **20** francs les **100** kilos.

Adresser les demandes de renseignements au Gérant de l'Usine d'Encoudrille, par Gimont (Gers).

LES PERSONNES AFFAIBLIES *par un appauvrissement du sang, auxquelles leur médecin conseille l'emploi du* **FER**, *supporteront sans fatigue les gouttes concentrées de* **FER BRAVAIS**, *de préférence aux autres préparations ferrugineuses.*

Dépôt dans la plupart des Pharmacies.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

BOURSE. — *Cours au 29 mai.*

3 0/0	82 35
3 0/0 amortissable (ancien)	81 25
3 0/0 id. 1884	84 45
4 1/2 0/0 ancien	106 15
4 1/2 0/0 1883	109 15

Dernier cours du 28 mai.

Actions Orléans	1,320 50
Actions Lyon	1,208 50
Obligations Orléans 3 0/0	385 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	325 00
Obligations Lombardes (jouissance	321 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	333 75

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

USINE A VAPEUR

CRÊME DE NOIX BOUTET

Liqueur tonique et anticholérique à base de fine champagne

MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE

Exiger le véritable nom : STANISLAS BOUTET

A CAHORS

Dépositaire du Rhum Goodson. Provenance directe de la Jamaïque
6 francs la bouteille d'origine, droits compris

GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS ET VINS FINS

GRANDE PHOTOGRAPHIE DU CHALET

3, Rue du Parc, 3. — Près l'Hôtel des Ambassadeurs

J. VALDIGUIÉ — CAHORS

Photographie instantanée par n'importe quel temps; derniers perfectionnements photographiques; accessoires de pose en tous genres; nouvelles fantaisies; assortiments de cadres noir et or genre ancien de tous modèles et de toutes grandeurs, dernière création.

Parmi les procédés inaltérables, je recommande tout particulièrement : photographies au charbon; phototypie; platinotypie; zincographie; héliogravure; illustrations; vignettes; peinture à l'huile; pastel; fusain; ferroprussiate; épreuves bleues sur fond blanc ou épreuves blanches sur fond bleu; reproductions de dessins, gravures, monuments et travaux de toute nature, par n'importe quel procédé, jusqu'à la grandeur naturelle; travail livré à bref délai.

M. VALDIGUIÉ opère lui-même, tous les jours, de 8 heures du matin à 5 heures du soir. Travail garanti irréprochable. Salon d'exposition permanent au rez-de-chaussée; atelier de pose au premier. Epreuves émaillées livrées dans 4 jours, à partir du jour de la pose.

Chromo-photographie pour la reproduction exacte des couleurs du modèle, procédé nouveau se pratiquant déjà en Angleterre.

ELEGANCE — **PLUS DE DOS RONDS** — SOUTIEN
avec les

BRETELLES AMÉRICIANES HYGIÉNIQUES

La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : **3, 5, 7.50** et **10 fr.**

Seul dépôt chez : **J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors**

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour Enfants

Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n° 37, à PARIS

Maison de vente, Boulevard Gambetta, n° 91, au coin de la rue Fénelon, à CAHORS

Vous trouverez chez **M. GREIL**, dans sa Maison de Cahors :

Des Vestons pour hommes, depuis	3 fr. 50
Des Habillements complets : Veston, Pantalon et Gilet pour hommes, depuis	7 fr. 50
Des Cache-poussière en bonne étoffe, depuis	10 fr.
Des Complets en tous genres pour enfants, depuis	4 fr.
Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis	45 fr.
Des Douillettes en alpaga, depuis	23 fr.
Des Pantalons de différents genres, depuis	2 fr

Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les Vêtements sur mesure, lesquels seront coupés et confectionnés par les ouvriers les plus habiles.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et *franco*. Si vous le désirez, on les fera porter pour les essayer avant de les terminer; néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes, les Uniformes Civils et Militaires, — les Vêtements Ecclésiastiques, — les Livrées, — les Uniformes pour bataillons scolaires.

Habillements de tous genres et de tous prix

BON MARCHÉ SURPRENANT

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

AUDOUARD

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODONTE

Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

PROPRIÉTÉ D'AGRÉMENT

ET DE RAPPORT

à vendre dans le département du Lot, canton de St-Céré, facile à morceler, nombreuses demandes de parcelles. — Maison de maîtres bien installée, avec dépendances, jardins, terrasses, serre, verger, etc.

Bâtiments d'exploitation. Propriété agricole de premier choix et d'excellent rapport. Occasion rare. Prix du tout : **120,000 fr.** S'adresser à Me FERLU, notaire à St-Céré.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) *PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT* (Allier)

SAISON DES BAINS

BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des *maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.*

Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement

Écrire : Administration de la Cie concessionnaire

PARIS, 8, Boulevart Montmartre

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA

GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes

La 1re liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires der un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1re série

Le propriétaire-gérant, Laytou.

A LOUER

Avenue de la Gare, à CAHORS

UNE TRÈS GRANDE SALLE

Parfaitement installée, avec Salon et laboratoire, pouvant servir de Salle de Café, Salle de Bal, etc., etc.

S'adresser à M. FÉRANDO, jeune, avenue de la Gare.

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ETOILE :

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

MAISON BLANC

COIFFEUR-PARFUMEUR

Galerie de Valon, Cahors.

SALON DE COIFFURE AU 1er.

Produits spéciaux : Teintures du Dr Tomson de Bruxelles. — Poudre épilatoire. — Eau des Circassiennes. — Wiliam Gassson's Celebratel. — Hair-Elixir; croissance des cheveux, du Dr de Londres; éponges de Venise et cravates.

M. BLANC, donne des leçons de coiffure à domicile et à son salon.

A. LÉVY & Cie *Éditeurs* — LA — PARIS *13, Rue Lafayette*

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la fin du XIXe Siècle

SOUS LA DIRECTION DE

MM. **Berthelot**, sénateur, membre de l'Institut; **H. Derenbourg**, professeur à l'École des langues orientales; **F. Camille Dreyfus**, député de la Seine; **A. Giry**, professeur à l'École des chartes; **Glasson**, membre de l'Institut; Dr **L. Hahn**, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; **Ch.-A. Laisant**, député de la Seine; **E. Levasseur**, membre de l'Institut; **H. Marion**, chargé de cours à la Sorbonne; **E. Müntz**, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; **A. Trasbot**, ingénieur des Constructions navales; **A. Waltz**, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La **GRANDE ENCYCLOPÉDIE** formera environ 25 volumes gr. in-8° jésus de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de **500 f.**

Chaque livraison **1 franc** — Payables à raison de 10 francs par mois — Chaque volume broché **25 francs**

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants

PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

l'Élixir des Vosges *est une liqueur* SUI GENERIS *dont les Bourgeons de Sapin forment essentiellement la base.*

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.